

Nombre de membres

en exercice: 8

Présents : 6

Votants: 8

Séance du 03 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane BELVAL, Céline DROUIN, Laurent JOYCE, Stéphane SABATIER

Représentés: Elsa BELLU par Céline DROUIN, Sylvie BITTERLIN par Laurent JOYCE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas MEZZASALMA

Objet: DEMANDE FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE AMENDE DE POLICE - DELI 2024 029

Annule et remplace la délibération n° DELI-2024-027

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux sur certaines voies communales conséquences des travaux sur le site du Vieux Montlaux ou dégradées suite aux très fortes intempéries de ces derniers mois.

Ils permettront d'assurer l'accès des riverains et/ou habitants qui empruntent ces voies et gestion de l'évacuation des eaux de ruissellement.

Sur les chemins du Vieux Montlaux et des Boyers, aucun travaux d'investissement n'a été effectué lors des 20 dernières années. Les travaux d'entretiens effectués par l'employé communal (comblement des nids de poules et nettoyage des traversé d'eau) n'ont pas permis de maintenir les voies dans un état correct.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de financement PACTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE la réalisation de ces opérations sécurisation de voiries.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Chemin des Boyers	3 388,50	Conseil Départemental (amende de police) 50 %	8 426,75
Chemin du Vieux Montlaux - Guérins	13 465,00	Fond de Concours CCPFML (petit) : 25 %	4 213,37
		Autofinancement : 25 %	4 213,38
Montant total	16 853,50	Montant total	16 853,50

- **DEMANDE** un financement au titre des amendes de police pour l'année 2024 au taux de 50 %.
- **DEMANDE** un financement au titre du PACTE auprès de la CCPFML au taux de 25 %.
- **DIT** qu'il sera fait mention de l'aide financière du Conseil Départemental pour réaliser cette opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Objet: DEMANDE SUBVENTION PACTE 2025 - ACQUISITION ET TRAVAUX - DELI 2024 030

Madame le maire rappelle les délibérations actant l'acquisition de la propriété et une première phase de travaux d'urgence pour la mise hors d'eau de la ferme des Guérins.

Madame le Maire propose de redéposer pour 2025 le dossier PACTE de demande de financement auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure car il n'a pas été retenu sur l'enveloppe de l'année 2024.

Madame le maire rappelle le montant de l'acquisition y compris frais de géomètre, notariés ce qui représente un montant d'environ 104 000€ auxquels il faut ajouter les travaux de sauvegarde qui sont estimés à 196 426,68€.

Le montant de l'opération s'élève à 300 426,68 € hors taxes

Madame le maire informe les membres du conseil que l'ensemble du projet peut faire l'objet de demande de financements auprès de l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional et Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure car il s'agit d'un projet de conservation du patrimoine.

Madame le Maire informe que la subvention FODAC 2023 d'un montant de 14 625€ a été obtenu auprès du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition propriété et frais annexe	104 000,00	ETAT	25 716,35 €
Travaux d'urgence	196 426,68	CCPFML - PACTE	150 000,00 €
		Conseil Départemental	14 625,00 €
		Conseil Régional	50 000,00 €
		Autofinancement	60 085,33 €
Montant total	300 426,68 €	Montant total	300 426,68 €

- **DEMANDE** un financement auprès de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure au titre PACTE 2025 pour cette opération au taux de 50 % soit 150 000 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Camille FELLER,
Maire

Nicolas MEZZASALMA,
Secrétaire



C. Feller